

Image not found or type unknown



Héritage en provenance du Laos

Par **LVG2000**, le **08/04/2016** à **23:24**

Bonjour,

j'ai hérité d'une belle somme d'argent d'un oncle laotien, l'argent est sur un compte à mon nom au Laos.

Si je transfère cet argent en France, devrais-je payer un impôt sur les droits de succession?

Je suis naturalisé français et réside en France depuis 8 ans.

Je n'ai pas encore trouvé si le Laos a signé une convention avec la France en droit de succession internationale.

Merci de m'éclairer.